



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE GARANCIÈRES

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT

DE

RAMBOUILLET

CANTON DE MONTFORT L'AMAURY

## ARRETE PORTANT INTERDICTION DE PENETRER SUR LE CITY STADE

Le Maire de Garancières,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant que des travaux de remise en état nécessitent la fermeture du site,
- Considérant qu'en conséquence, il convient d'interdire l'accès à ces installations durant le temps nécessaire à une remise en état pérenne,

### ARRETE

**Article 1** : A compter du **29 Avril 2024** et jusqu'au **03 Mai 2024**, il est interdit de pénétrer sur le City Stade sis Rue du Stade.

A cet effet, le portillon d'accès sera fermé à l'aide d'un cadenas.

**Article 2** : Monsieur le Maire de Garancières, et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de la queue les Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le site

Fait à Garancières, le 23 Avril 2024

Le Maire :  
Christian Lorinquer

